

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 07 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 07 avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CUBY Tanguy

Date de convocation : 24/03/2026
Date d'affichage : 14 AVR. 2026

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 27
Nombre de membres votants : 27

Présents : BAUDURET Cloé, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, CHARTON Jean-Jacques, CRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOUR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise

Absents excusés :

Absents :

Ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Damien ROUX



OBJET : Procès-verbal de l'installation du Conseil communautaire et de l'élection du Président et du Bureau

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame VESPA Françoise, Présidente sortante, qui après l'appel nominal, a déclaré installer :

BAUDURET Cloé, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, CHARTON Jean-Jacques, CRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOUR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise
dans leurs fonctions de Conseillers communautaires.

Madame Christine FICHOT, doyenne d'âge parmi les Conseillers communautaires, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Président.

Le Conseil a choisi, pour secrétaire, Monsieur Damien ROUX

Le Président explique que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L 2122-7 et suivants du Code général des Collectivités territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil communautaire a désigné deux assesseurs : Madame SCHIAVONI Laure et Madame MARTIN Suzy

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

ELECTION DU PRESIDENT :Premier tour de scrutin :

Candidat(s) :

- Monsieur CUBY Tanguy
- Monsieur CHARTON Jean-Jacques

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27
- nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
- nombre de suffrages exprimés :	27
- majorité absolue :	15

Ont obtenus :

- Monsieur CUBY Tanguy :	19 Voix
- Monsieur CHARTON Jean-Jacques :	8 Voix

Monsieur CUBY Tanguy ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Sous la présidence de Monsieur CUBY Tanguy, élu Président, le Conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des Vice-présidents.

Il a été rappelé que les Vice-Présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président.

Le Président a indiqué que le nombre de Vice-présidents est déterminé par le conseil, sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'assemblée, le cas échéant arrondi à l'entier supérieur, ni qu'il ne puisse excéder quinze vice-présidents. A minima, le nombre peut être de 4. Cependant, à la majorité des deux tiers, le conseil peut augmenter le nombre de vice-présidents jusqu'à 30 % sans dépasser le plafond de 15.

Au vu de ces éléments, le Conseil communautaire a fixé à 4 le nombre des Vice-présidents de la Communauté de Communes.

ELECTION du 1^{er} VICE-PRESIDENTPremier tour de scrutin :

Candidat : Monsieur CHARNU Clément
Monsieur SAILLARD David

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27
- nombre de bulletins blancs ou nuls :	7
- nombre de suffrages exprimés :	20
- majorité absolue :	11

A obtenu :

- Monsieur CHARNU Clément :	15 Voix
- Monsieur SAILLARD David	5 Voix

Monsieur CHARNU Clément ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1^{er} Vice- président et a été immédiatement installé.

ELECTION du 2^{ème} VICE-PRESIDENT

Premier tour de scrutin :

Candidat(s) :

- Monsieur SAILLARD David

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 11
- nombre de suffrages exprimés : 16
- majorité absolue : 9

A obtenu :

- Monsieur SAILLARD David : 16 Voix

Monsieur SAILLARD David ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2^{ème} Vice-président et a été immédiatement installé.

ELECTION du 3^{ème} VICE-PRESIDENT

Premier tour de scrutin :

Candidat(s) :

- Monsieur POIBLANC Pascal

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 6
- nombre de suffrages exprimés : 21
- majorité absolue : 12

A obtenu :

- Monsieur POIBLANC Pascal : 21 Voix

Monsieur POIBLANC Pascal ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3^{ème} Vice-président et a été immédiatement installé.

ELECTION du 4^{ème} VICE-PRESIDENT

Premier tour de scrutin :

Candidat(s) :

- Madame MICHELLI Patricia

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 4
- nombre de suffrages exprimés : 2
- majorité absolue : 13

A obtenu :

- Madame MICHELLI Patricia : 23 Voix

Madame MICHELLI Patricia ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 4^{ème} Vice-présidente et a été immédiatement installée.

ELECTION DU BUREAU

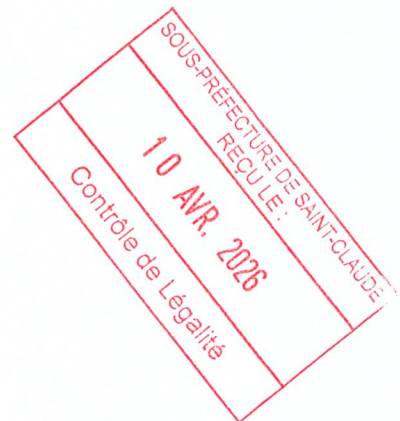
Il a été procédé ensuite, à l'élection des Membres du Bureau :

Sont élus Membres du Bureau à l'unanimité :

- Madame BAUDURET Cloé
- Monsieur CAMUS Didier
- Monsieur CAPELLI Marc
- Monsieur CHARTON Jean-Jacques
- Monsieur RICHARD Jean
- Monsieur BAUDURET Jean-Claude

Monsieur CUBY Tanguy, Président, a déclaré installer en qualité de :

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------------|
| - Président : | Monsieur CUBY Tanguy |
| - 1 ^{ère} Vice-Président : | Monsieur CHARNU Clément |
| - 2 ^{ème} Vice-Président : | Monsieur SAILLARD David |
| - 3 ^{ème} Vice-Président : | Monsieur POIBLANC Pascal |
| - 4 ^{ème} Vice-Président : | Madame MICHELLI Patricia |
| - Membres du Bureau : | |
| | - Madame BAUDURET Cloé |
| | - Monsieur CAMUS Didier |
| | - Monsieur CAPELLI Marc |
| | - Monsieur CHARTON Jean-Jacques |
| | - Monsieur RICHARD Jean |
| | - Monsieur BAUDURET Jean-Claude |



Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

Le Président,

CUBY Tanguy



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 07 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 07 avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CUBY Tanguy

Date de convocation : 24/03/2026
Date d'affichage : 4 AVR. 2026

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 27
Nombre de membres votants : 27

Présents : BAUDURET Cloé, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, CHARTON Jean-Jacques, CRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOUR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise

Absents excusés :

Absents :

Ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Damien ROUX



OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que le nombre de Vice-présidents est déterminé par le conseil, sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'assemblée, le cas échéant arrondi à l'entier supérieur, ni qu'il ne puisse excéder quinze vice-présidents. A minima, le nombre peut être de 4. Cependant, à la majorité des deux tiers, le conseil peut augmenter le nombre de vice-présidents jusqu'à 30 % sans dépasser le plafond de 15.

Il rappelle que, jusqu'à ce jour, la Communauté de Communes disposait de 4 Vice-présidents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **FIXE** à 4 le nombre de Vice-présidents

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

Le Président,

CUBY Tanguy



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 07 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 07 avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CUBY Tanguy

Date de convocation : 24/03/2026	Nombre de membres en exercice :	27
Date d'affichage : 14 AVR. 2026	Nombre de membres présents :	27
	Nombre de membres votants :	26

Présents : BAUDURET Cloé, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, CHARTON Jean-Jacques, CRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOUR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise

Absents excusés :

Absents :

Ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Damien ROUX



OBJET : INDEMNITES de FONCTION du PRESIDENT et des VICE-PRESIDENTS

Vu les Articles L 5211-12, R 5211-4 et R 5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Président et aux Vice-présidents,

Vu le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-présidents,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, avec 26 voix pour et 1 abstention

- **DECIDE** d'attribuer une indemnité de fonction au Président et aux Vice-présidents, à partir du 13 Avril 2026
- **FIXE** le montant de ces indemnités selon les taux suivants :

- Indemnité du Président :	18 %	de l'indice 1027
- Indemnité du 1 ^{er} Vice-président :	12 %	de l'indice 1027
- Indemnité du 2 ^{ème} Vice-président :	12 %	de l'indice 1027
- Indemnité du 3 ^{ème} Vice-président :	12 %	de l'indice 1027
- Indemnité du 4 ^{ème} Vice-président :	12 %	de l'indice 1027

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées au Président et Vice-présidents est annexé à la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

Le Président,

Tanguy CUBY



Communauté de Communes La Grandvallière

Nombre d'habitants : 5 380

Nombre de Vice-présidents : 4

**Tableau annexe récapitulatif
de l'ensemble
des indemnités de fonction
allouées aux
Membres du conseil
communautaire**



• *Article L5211-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT)*

Indemnité mensuelle allouée à :	Fonction	Taux (en % de l'indice 1027)	Indemnité brute (en euros)	Date de la délibération (*)
- Mr CUBY Tanguy	Présidente	18 %	739.89	07/04/2026
- M. CHARNU Clément	vice-président	12 %	493.26	07/04/2026
- M. SAILLARD David	vice-président	12 %	493.26	07/04/2026
- M. POIBLANC Pascal	vice-président	12 %	493.26	07/04/2026
- Mme. MICHELLI Patricia	vice-président	12 %	493.26	07/04/2026
Total mensuel			2712.93 €	
Total annuel			32 555.16 €	

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 07 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 07 avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CUBY Tanguy

Date de convocation : 24/03/2026	Nombre de membres en exercice :	27
Date d'affichage : 4 AVR. 2026	Nombre de membres présents :	27
	Nombre de membres votants :	27

Présents : BAUDURET Cloé, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, CHARTON Jean-Jacques, CRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOUR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise

Absents excusés :

Absents :

Ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Damien ROUX



OBJET : Pouvoirs du Président – Délégation du Conseil Communautaire

Vu l'Article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DONNE délégation à Monsieur le Président pour la durée du mandat et à compter du 08 avril 2026, pour les attributions suivantes :

- Accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- Fixer les tarifs liés au fonctionnement de la régie de recettes de l'Office de Tourisme Intercommunal Haut Jura Grandvaux (tarifs n'ayant pas le caractère de taxe ou de redevance),
- Fixer les tarifs liés au fonctionnement de la régie de recettes du Centre Culturel du Grandvaux (tarifs n'ayant pas le caractère de taxe ou de redevance).
- Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation et le règlement de contrats et conventions, et leurs avenants, hors délégations de service public, n'excédant pas 10 000 € euros HT et n'engageant pas la Communauté de Communes plus de 3 ans.
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services.

PRECISE que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rendra compte des attributions d'exercices données par délégation du Conseil communautaire.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

Le Président,

Tanguy CUBY



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 07 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 07 avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CUBY Tanguy

Date de convocation : 24/03/2026	Nombre de membres en exercice :	27
Date d'affichage : 14 AVR. 2026	Nombre de membres présents :	27
	Nombre de membres votants :	27

Présents : BAUDURET Cloé, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, CHARTON Jean-Jacques, CRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOUR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise

Absents excusés :

Absents :

Ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Damien ROUX

OBJET : AUTORISATION DU PRESIDENT À ESTER EN JUSTICE

Monsieur le Président rappelle que l'article L.5211-9 du code général des collectivités territoriales sur les pouvoirs du Président prévoit que le Président est l'organe exécutif de l'établissement public de coopération intercommunale et représente en justice l'EPCI.

La Communauté de Communes peut être impliquée dans des instances contentieuses. Le Président de la Communauté de communes représente l'établissement en justice pour tous les degrés de juridiction mais la décision d'agir en justice relève de la compétence du Conseil Communautaire.

Les impératifs d'une bonne gestion de l'administration et notamment d'exigence des règles de délai d'agir rapidement rendent souhaitable que le Président puisse directement défendre les intérêts de l'établissement.

Le Président propose donc au conseil communautaire de l'autoriser à représenter la Communauté de Communes « La Grandvallière » en justice et de l'autoriser à intervenir en défense au nom de la Communauté de Communes quel que soit l'ordre juridictionnel compétent (administratif, juridique, financier ou autre) et le degré de juridiction.

Le Président soumettra les actions engagées à l'approbation du Conseil à l'occasion de la première réunion de l'assemblée suivant lesdites actions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à représenter la Communauté de Communes « La Grandvallière » en justice pour en défendre les intérêts quel que soit l'ordre juridictionnel et le degré de juridiction concerné.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

Le Président,

Tanguy CUBY



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 07 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 07 avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CUBY Tanguy

Date de convocation : 24/03/2026	Nombre de membres en exercice :	27
Date d'affichage : 14 AVR. 2026	Nombre de membres présents :	27
	Nombre de membres votants :	26

Présents : BAUDURET Cloé, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, CHARTON Jean-Jacques, CRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOUR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise

Absents excusés :

Absents :

Ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Damien ROUX

OBJET : Délégué au Comité Syndical du SIDEC

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les Statuts du Syndicat mixte D'Energies, d'Equipements et de e-Communication du Jura (SIDEC) prévoyant que l'assemblée délibérante de chaque communauté de communes membre désigne un délégué au Comité Syndical du SIDEC,

Considérant l'adhésion antérieure de la Communauté de Communes au Syndicat mixte D'Energies, d'Equipements et de e-Communication du Jura (SIDEC) ;

Après avoir procédé à l'appel des candidatures,

Le Conseil communautaire, avec 26 voix pour et 1 abstention :

- **DÉCLARE** élu en qualité de Délégué Comité syndical du SIDEC DU JURA :

Monsieur Jean RICHARD

23 Les Martins, 39150 LAC DES ROUGES TRUITES

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

Le Président,

Tanguy CUBY



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 07 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 07 avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CUBY Tanguy

Date de convocation : 24/03/2026	Nombre de membres en exercice :	27
Date d'affichage : 14 AVR. 2026	Nombre de membres présents :	27
	Nombre de membres votants :	27

Présents : BAUDURET Cloé, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, CHARTON Jean-Jacques, CRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOUR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise

Absents excusés :

Absents :

Ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Damien ROUX

OBJET : Désignation délégués à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC (EPF)

Vu la délibération du 11 Septembre 2018 se rapportant à l'Adhésion de la Communauté de Communes La Grandvallière, à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC (EPF)

Vu le renouvellement de mandat, il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la Collectivité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, avec 25 voix pour et 2 abstentions :

- **DESIGNE** Monsieur CAMUS Didier Titulaire et Madame BELLETINI Sylvie suppléant.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

Le Président,

CUBY Tanguy



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 07 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 07 avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CUBY Tanguy

Date de convocation : 24/03/2026	Nombre de membres en exercice :	27
Date d'affichage : 14 AVR. 2026	Nombre de membres présents :	27
	Nombre de membres votants :	27

Présents : BAUDURET Cloé, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, CHARTON Jean-Jacques, CRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOUR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise

Absents excusés :

Absents :

Ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Damien ROUX

OBJET : DESIGNATION d'un référent au FREDON Ambroisie (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles)

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire qu'il convient de désigner un référent de la Communauté de Communes La Grandvallière à la Fédération Régionale de la défense contre les organismes nuisibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, avec 26 voix pour et 1 abstention :

- **DESIGNE** Madame VIGNERON Louise, pour représenter la Collectivité à la Fédération Régionale de la défense contre les organismes nuisibles.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.



Le Président,

CUBY Tanguy



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 07 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 07 avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CUBY Tanguy

Date de convocation : 24/03/2026	Nombre de membres en exercice :	27
Date d'affichage : 14 AVR. 2026	Nombre de membres présents :	27
	Nombre de membres votants :	25

Présents : BAUDURET Cloé, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, CHARTON Jean-Jacques, CRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOUR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise

Absents excusés :

Absents :

Ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Damien ROUX

OBJET : Délégués à l'agence départementale d'ingénierie du Jura

Vu la délibération du 5 juin 2018 actant l'adhésion à l'Agence départementale d'ingénierie du Jura,

Vu le renouvellement de mandat en date du 07 avril 2026,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 25 voix pour et 2 abstentions,

Désigne les délégués à l'Agence départementale d'ingénierie :

Titulaire : CUBY Tanguy
Suppléant : SCHIAVONNI Laure



Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

Le Président,

Tanguy CUBY



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 07 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 07 avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CUBY Tanguy

Date de convocation : 24/03/2026
Date d'affichage : 14 AVR. 2026

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 27
Nombre de membres votants : 25

Présents : BAUDURET Cloé, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, CHARTON Jean-Jacques, CRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOUR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise

Absents excusés :

Absents :

Ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Damien ROUX

OBJET : Désignation d'un délégué à la Mission Locale Sud Jura

Monsieur le Président explique qu'il convient de désigner un représentant et un suppléant de la Communauté de Communes La Grandvallière à la Mission Locale Sud Jura.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec 25 voix pour et 2 abstentions

DESIGNE Mme FICHOT Christine, **représentante** de la collectivité à la Mission Locale Sud Jura et Mme BAUDURET Cloé suppléante de Mme FICHOT.

Ainsi délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

Le Président,
Tanguy CUBY

SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-CLAUDE
REÇU LE :
10 AVR. 2026
Contrôle de Légalité



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 07 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 07 avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CUBY Tanguy

Date de convocation : 24/03/2026

Nombre de membres en exercice : 27

Date d'affichage : 14 AVR. 2026

Nombre de membres présents : 27

Nombre de membres votants : 26

Présents : BAUDURET Cloé, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, CHARTON Jean-Jacques, CRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOUR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise

Absents excusés :

Absents :

Ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Damien ROUX

OBJET : Subvention Accueil Paysan Bourgogne pour le projet « Le Jura de Ferme en Ferme 2026 »

Le Président rappelle que la coordination au niveau départemental du projet « Le Jura de ferme en ferme » a été confié à l'Accueil Paysan Bourgogne et s'inscrit dans l'opération nationale « La France de ferme en Ferme ». Cette opération regroupe des agriculteurs qui ouvrent leurs fermes au public. Ils offrent ainsi l'occasion de découvrir leur métier, leurs savoir-faire et leurs pratiques agricoles au travers de visites guidées et de dégustations. 1 ferme du territoire participe à cette opération.

Il est proposé d'attribuer à Accueil Paysan Bourgogne une subvention de 700€ pour l'édition 2026 de l'opération « Le Jura de ferme en ferme ».

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer une subvention à Accueil Paysan Bourgogne de 700€ une subvention de 700€ pour l'édition 2026 de l'opération « Le Jura de ferme en ferme ».

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme.



Le Président

Tanguy CUBY

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 07 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 07 avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CUBY Tanguy

Date de convocation : 24/03/2026	Nombre de membres en exercice :	27
Date d'affichage : 14 AVR. 2026	Nombre de membres présents :	27
	Nombre de membres votants :	26

Présents : BAUDURET Cloé, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, CHARTON Jean-Jacques, CRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOUR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise

Absents excusés :

Absents :

Ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Damien ROUX

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA RÉALISATION
D'ANIMATIONS SUR LA MOBILITÉ DANS LE CADRE DU
PROGRAMME « LYVIA »**

Le Président expose au conseil communautaire une proposition de conventionnement.

Cette convention a pour objet la réalisation d'animations sur la mobilité durable dans le cadre de l'action 24PG01 « Accompagnement au changement de pratiques de mobilité » :

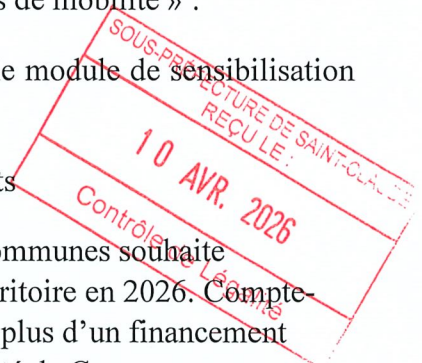
- Déploiement du programme « Savoir Rouler à vélo » avec le module de sensibilisation aux enjeux de mobilité durable du Haut-Jura
- Réalisation d'animations « grand public » sur des évènements

Suite à la réalisation des animations en 2025, la Communauté de Communes souhaite poursuivre l'organisation des animations citées ci-dessus sur son territoire en 2026. Compte-tenu de la fin de la convention avec l'ADEME, le Parc ne bénéficie plus d'un financement intégral pour ces actions. Ainsi, il a été convenu avec la Communauté de Communes une participation financière de sa part.

Le programme **Savoir rouler à vélo** est mis en place par la Grandvallière et le Parc naturel du Haut-Jura, avec le soutien du CPIE du Haut-Jura ainsi que des écoles de VTT du massif jurassien. Ce programme permet aux écoles du territoire de bénéficier de plusieurs temps de sensibilisation à la pratique du vélo et d'apprentissage du code de la route.

Au programme :

- Vérification du vélo pour rouler en sécurité
- Échauffements ludiques
- Exercices d'équilibre et de maîtrise de son vélo
- Rappel des consignes de sécurité



Ces animations seront réalisées dans le cadre du marché n°2024-46 « Animations sur la mobilité durable » :

Lot	Prestation	Attributaire	Coût unitaire en € TTC	
1	1.4. Réalisation d'une animation scolaire « Lyvia »	CPIE du Haut-Jura	330 €	
2	Réalisation des 3 blocs du Savoir Rouler à Vélo	Horizon Jura / Ecole VTT Métabief*	1600 €	
1	1.2 Réalisation d'une demi-journée d'animation « grand public »	CPIE du Haut-Jura	370 €	

(* Les 3 blocs du « Savoir Rouler à Vélo » pour la 3e école de la Communauté de Communes de La Grandvallière (école de Nanchez) sera réalisée en partenariat avec le Club VTT de Nanchez. Les animations devront être réalisées avant le 24/07/2026

Le montant total de l'opération pour la collectivité est de 4 470€. Cette somme est déjà inscrite au budget primitif 2026.

La communauté de communes doit conventionner avec le Syndicat Mixte du Parc du Haut-Jura

La présente convention entre en vigueur au moment de sa signature par les deux parties et prendra fin au 31 décembre 2026.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE cette proposition,

AUTORISE le Président, ou a défaut un vice-président à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

Le Président,

Tanguy CUBY

